

ORGANISATION GUICHET UNIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin de **faciliter les démarches d'inscription de vos enfants** à la cantine, aux activités périscolaires (matin, midi et soir), à l'aide aux devoirs ou à l'accueil de loisirs du mercredi, nous vous proposons de remplir le dossier unique joint (**un dossier par enfant**).

Ce dossier est à rapporter rempli et accompagné des pièces demandées au bureau administratif de l'Ifac (Place du château – Passage Thomassin) :

Mercredi 5 Juin de 9h30 à 12h

Samedi 8 Juin de 9h30 à 12h

Mercredi 19 Juin de 9h30 à 12h

Samedi 29 Juin de 9h30 à 12h

L'envoi en version dématérialisée est possible. Merci d'envoyer le dossier **complet** par mail **avant le lundi 22 Juillet 2024** à guichetuniquepeynier@gmail.com

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Les fiches de renseignements **x2 si remise en papier**
- La fiche sanitaire **x2 si remise en papier**
- L'attestation d'assurance scolaire de l'enfant 2023/2024 **x2 si remise en papier**
- Les pages de vaccinations du carnet de santé
- Un justificatif de domicile récent
- Une attestation de travail de l'employeur ou l'entête du dernier bulletin de salaire
- Une photo d'identité pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



NOTE EXPLICATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

INFORMATIONS

- En cas de retard ou de dossier incomplet, nous ne pourrions garantir l'accès aux différents services scolaires pour la rentrée 2024/2025.
- **L'inscription d'un enfant sera validée lorsque le dossier sera complet et les impayés en cours régularisés.**

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger sur :

- **Cantine** remy.negrel@ville-peynier.fr ou au 04.42.53.16.54 (8h à 12h)
- **Périscolaire, Aide aux devoirs, accueil de loisirs** (mercredis et vacances) à contact.peynier@utse.ifac.asso.fr ou au 06.13.91.61.28.

INSCRIPTION IFAC

Dossiers dématérialisés (envoi par mail) :
Les inscriptions pour le périMATIN, la cotisation au périMIDI, le périSOIR, et l'accueil de loisirs des mercredis se feront dans un second temps via notre portail Familles IFAC à partir du 19 Août uniquement pour les familles dont le dossier sera complet.

Dossiers à remettre en main propre lors des permanences :
Pour les inscriptions à l'aide aux devoirs et aux ateliers culinaires vous devez vous déplacer lors des permanences afin de valider vos inscriptions.

RÈGLEMENTS INTERIEURS

Les règlements intérieurs ainsi que toutes les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site de la commune www.peynier.fr, et disponibles sur le site de l'IFAC Peynier <https://www.ifac.asso.fr/peynier>



ACTIVITÉS IFAC PEYNIER

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS 2024/2025

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Ces temps sont des moments de transition importants entre le milieu familial et scolaire où le jeu et la détente seront nos priorités.



PÉRIMATIN

L'accueil se déroule dans les deux écoles de **7h30 à 8h20**

Inscription au trimestre via le portail famille IFAC.



PÉRIMIDI

L'accès aux activités se fait à la demande des enfants. Pour les élémentaires, 2 créneaux d'1h sont proposés : 11h35 et 12h35. Pour les maternels seuls les enfants de grande section peuvent y participer après la cantine de 11h30 à 12h20.

Inscription annuelle via la fiche d'inscription jointe ou via le portail famille IFAC.



PÉRISOIR

Les activités se déroulent dans les deux écoles de **16h30 à 18h30**. Différentes activités seront proposées tous les soirs : initiations sportives, manuelles, éveil culturel....

Inscription jour par jour via le portail familles IFAC.

En complément pour les élémentaires :

AIDE AUX DEVOIRS

17h à 18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis dans la salle IFAC. Après 18h, les enfants seront accueillis au périSOIR.

Places limitées à 2 séances par semaine maximum.

Inscription lors des permanences via la fiche d'inscription.



ATELIERS CULINAIRES

16h45 à 18h à l'élémentaire et vendredis à la maternelle. Ces ateliers permettent aux enfants de les sensibiliser aux goûts par la création de recettes.

Inscription de vacances à vacances. Participation à l'atelier du début à la fin. Places limitées.

Inscription lors des permanences via la fiche d'inscription.

